ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᕐᓂᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Le salaire minimum au Nunavut passe à 19,75 $ l’heure le 1er septembre

Date de début : 29 aout 2025
Date de fin : 30 septembre 2025
À l’échelle du Nunavut **45 s**

À compter du 1er septembre 2025, le taux de salaire minimum du Nunavut passera à 19,75 $ l’heure. Ce rajustement fait en sorte que le Nunavut continue à afficher le salaire minimum le plus élevé au Canada.

Par ailleurs, la révision et le rajustement du salaire minimum du Nunavut seront désormais effectués chaque année, et les changements entreront en vigueur le 1er septembre.

Ce processus s’inscrit dans le cadre d’un nouveau mécanisme de rajustement annuel mis en place par le gouvernement du Nunavut pour assurer une adéquation entre le salaire minimum, le cout de la vie et les tendances salariales panterritoriales. La formule utilisée annuellement pour calculer ce taux tient compte de l’indice des prix à la consommation pour Iqaluit et du salaire horaire moyen du Nunavut de l’année précédente.

Si, pour une année donnée, le résultat des calculs est inférieur au salaire minimum, ce salaire restera le même pour l’année en question; il ne changera que lorsque le calcul justifiera son rajustement.

Si vous avez des questions, que ce soit sur le salaire minimum ou d’autres normes du travail en vigueur au Nunavut, n’hésitez pas à communiquer avec le Bureau de la conformité des normes du travail au 1 867 975-6322, ou au numéro sans frais 1 877 806-8402.

###

Contact avec les médias :

Stephen Shaddock
Directeur de la Division des politiques et de la planification
Ministère de la Justice
867 975-6316
sshaddock1@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᐃᓐᓇᓗᓄᑦ ᑐᓴᕋᕐᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᒧᑕᓂᖅᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓂ ᐅᐃᕕᑎᑐᑕᓗ ᐅᕙᓪᓕ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications